

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 18/02/2022	L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,
Nombre de membres en exercice : 37	<u>Etaient présents,</u> Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHESNAIS Joël, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, EUVELINE Jacques, GAIGNON Loïc, GRANDIN Philippe, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaïne, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe
Nombre de présents : 31	<u>Membre titulaire représenté par son suppléant</u> : M. COUPEL Christian
Nombre de votants : 36	<u>Absent excusé</u> : M. LERAY Christophe <u>Présents par procuration</u> : Mmes MM. BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à M. PETITJEAN), CHEVALIER Manuela (pouvoir à Mme ADDA), DARGENT Michel (pouvoir à Mme BOURREE), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT), HAIRIE François (pouvoir à M. TURCAN Philippe) <u>Secrétaire de séance</u> : M. LEROUX Éric

ENVIRONNEMENT-GESTION ET PREVENTION DES DECHETS

Convention pour la reprise de livres

Il est proposé au Conseil communautaire de signer une convention avec l'entreprise adaptée « ALL-LIVRES » de Flers. Elle a pour objet la reprise/collecte de produits culturels tels que les livres, CD ou DVD des structures de la CDC, et ce à titre gratuit. Les conteneurs seront fournis par l'entreprise.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'entreprise adaptée « ALL-LIVRES » ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

